



Règlement du challenge « Kléber Malecot » 2024

L'Amicale Neuville Cyclisme organise un Challenge composé de 3 épreuves (Neuville aux Bois le 28/06/24, Loury « Souvenir Rémi LIGER » le 21/07/24, Neuville aux Bois le 29/09/24) pour la saison 2024.

ARTICLE 1 : Le Challenge « Kléber Malecot » 2024 se déroule sur 3 manches.

Des points seront attribués aux catégories suivantes :

- Catégorie 1
- Catégorie 2
- Catégorie 3
- Catégorie 4

ARTICLE 2 : Les manches du Challenge sont ouvertes aux coureurs licenciés UFOLEP, FFC ou FSGT.

Le classement final du Challenge est ouvert à tous les participants sans conditions de licence.

ARTICLE 3 : Barème des points attribués par manche, par catégorie :

1er : 10 points

2e : 08 points

3e : 06 points

4e : 04 points

5e : 03 points

Partant : 01 point

DNS (Non Partant) : 0 point

- Il faut participer (prendre le départ) à un minimum de 2 courses pour être classé au classement final du Challenge.
- Un bonus de 5 points sera attribué aux coureurs ayant pris le départ de la totalité des manches (l'inscription ne suffit pas).
- Un classement club se fera, à l'issue et à partir du classement général final, par l'addition des points marqués par les 3 meilleurs coureurs du club.
- Le coureur qui change de catégorie durant la saison gardera son total de points déjà acquis.
- Dans le cas d'une égalité de points au final, le coureur le plus ancien sera déclaré vainqueur, idem pour les places suivantes.

ARTICLE 4 : A l'issue des 3 manches, un classement sera effectué sur tout l'ensemble des

catégories réunis et les 3 premiers, toutes catégories confondues, seront récompensés lors de la dernière épreuve qui aura lieu à Neuville-aux-Bois le 29 Septembre 2024.

ARTICLE 5 : Lors de la remise des récompenses, les 3 premiers doivent être obligatoirement présent, dans le cas contraire, celui-ci se verra disqualifié du challenge et la récompense sera remise au coureur suivant.

Dans le cas d'une égalité de points au final, le coureur le plus ancien sera déclaré vainqueur, idem pour les places suivantes.

ARTICLE 6 : Le règlement national cycloport UFOLEP en vigueur demeure applicable pour tous les participants à cette épreuve.

ARTICLE 7 : Le club publiera, sur le site de l'Amicale Neuville Cyclisme, les résultats des manches ainsi que le classement du challenge dans la semaine suivant l'épreuve.

<https://amicale-neuville-cyclisme.fr/>

ARTICLE 8 : Toute réclamation sera effectuée, le plus rapidement possible, auprès de l'organisateur « l'Amicale Neuville Cyclisme » qui examinera la requête.

ARTICLE 9 : Tout compétiteur qui prend part à cette compétition est censé connaître le présent règlement. Il s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

